



# DECLARATION de SAILLIE - NAISSANCE L.O.O.F.

1 rue du Pré Saint Gervais - 93697 PANTIN cedex  
01 41 71 03 35 [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr) [technic@loof.asso.fr](mailto:technic@loof.asso.fr)

Déclaration à retourner au LOOF dans les **deux mois suivant la naissance des chatons** (cachet de la poste faisant foi).

Participation aux frais : **10 euros par chaton** vivant à la date de déclaration, règlement en un seul chèque ou mandat par déclaration.

**TOUTES LES CASES DOIVENT ETRE COMPLÉTÉES EN MAJUSCULES**

<b>Date de la SAILLIE :</b> Jour : ..... Mois : ..... Année : .....	
<b>Nom et Prénom</b> du propriétaire de l' <b>étalon</b> : Mme- M.	<b>Nom et Prénom</b> du propriétaire de la <b>femelle</b> : Mme- M.
Adresse :	Adresse :
Téléphone fixe : Téléphone mobile : E-mail :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : E-mail :
Titre et <b>nom complet</b> de l' <b>étalon</b> :	Titre et <b>nom complet</b> de la <b>femelle</b> :
Né le :	Née le :
Race :	Race :
Couleur :	Couleur :
Nom du livre d'origine (pedigree) : N° de pedigree :	Nom du livre d'origine (pedigree) : N° de pedigree :
N° d'identification :	N° d'identification :
Certifié exact le : Signature du propriétaire de l'étalon :	Certifié exact le : Signature du propriétaire de la femelle :

**Date de NAISSANCE :** Jour : ..... Mois : ..... Année : .....

**Nombre de chatons :** .....

**Affixe du propriétaire de la femelle :** ..... Préfixe  Suffixe

(si une demande d'affixe a été déposée, indiquer "en cours")

Si applicable : SIRET : ..... Certificat de capacité : .....

Autorisation de faire figurer cette portée sur le site du LOOF : oui non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à renseigner les documents généalogiques établis par le LOOF. Elles sont indispensables. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au service technique du LOOF.

« Je soussigné(e), propriétaire de la femelle désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, et avoir pris connaissance des conditions générales (voir au verso) que je m'engage à respecter. A défaut, je suis informé(e) que ma déclaration pourra faire l'objet d'une suspension jusqu'à totale régularisation, (ou/et à défaut d'une radiation définitive). »

**Date :** ..... **Signature :** .....



## DECLARATION de SAILLIE – NAISSANCE (DSN) Conditions générales – version janvier 2015

La déclaration de saillie et de naissance ou DSN doit obligatoirement être faite par le propriétaire de la femelle qui a mis bas. Elle doit être remplie en majuscules et envoyée dans les deux mois suivant la naissance des chatons. Elle comporte une première partie

relative à la saillie, qui doit porter les signatures originales du propriétaire de l'étalon et du propriétaire de la femelle, même s'il s'agit de la même personne, et une seconde partie relative à la naissance des chatons, avec la signature originale du propriétaire de la femelle.

Vous trouverez sur le site du LOOF [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr) (menu « Eleveurs », « Pedigrees », « La DSN ») tous les renseignements détaillés pour remplir cette déclaration et savoir quels documents joindre dans les différents cas.

Voici quelques conseils :

- précisez le prénom, ainsi que Mme ou M., afin d'éviter toute confusion lorsque le prénom peut être des deux genres ;
- dates : n'indiquez qu'un seul jour pour la saillie, ainsi que pour la naissance de tous les chatons de la portée ;
- géniteurs : écrivez le nom complet et le numéro de pedigree à l'identique de ce qui figure sur leur pedigree ;
- chatons : Indiquez le nombre total de chatons vivants à la date de la déclaration (déclaration sur l'honneur). Les sexes seront précisés au moment de la demande de pedigree. Si vous souhaitez connaître les **couleurs de robes** possibles dans la portée, vous pouvez utiliser l'outil mis à votre disposition sur le site du LOOF [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr), au menu « Races », « Couleurs », « Robes chatons ». Si vous avez besoin d'aide pour déterminer la couleur d'un chaton, vous pourrez joindre à votre demande des photos représentatives, bien nettes et à la lumière du jour.

### Affixe :

L'affixe est recommandé mais non obligatoire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en demander un (voir sur le site du LOOF [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr), menu « Eleveurs », « Affixe ») en parallèle de votre DSN ou bien indiquer dans l'emplacement « affixe » que vous n'en souhaitez pas. Le nom de vos chatons sera alors suivi d'un suffixe par défaut (« de LAF » suivi d'un numéro).

Pour chacun des géniteurs (étalon et femelle), si c'est sa première portée au LOOF ou s'il a changé de propriétaire depuis sa précédente portée, vous devez joindre :

- la copie de sa carte d'identification (I-CAD) au nom et prénom du propriétaire détenteur déclaré dans la DSN ;
- s'il est né à l'étranger ou s'il est né en France avant 2003, la copie recto-verso de son pedigree (certifié par un club reconnu et non édité par un éleveur).

**Si le chat a été importé, vous devez lui faire établir un certificat d'enregistrement de généalogie** (voir menu « Eleveurs », « Pedigrees », « Chats étrangers » sur le site du LOOF). Ce document peut être demandé en parallèle de la DSN, mais il est préférable d'anticiper (acceptabilité, délais). Le coût en est de 25 € à régler par paiement séparé.

Si le géniteur a obtenu de nouveaux titres depuis sa dernière portée déclarée au LOOF, vous pouvez joindre :

- la copie de ses nouveaux diplômes de titres (ne pas fournir les certificats d'aptitude obtenus en exposition).

### Tarif :

- La participation aux frais de gestion est de **10 € par chaton** déclaré (= vivant à la date de déclaration) ;
- Le règlement se fait en un chèque par DSN. Établir des chèques séparés pour chaque DSN (2 DSN = 2 chèques) ; si vous établissez un seul chèque pour plusieurs dossiers, et que l'un d'eux n'est pas conforme, l'ensemble des déclarations devra vous être retourné.
- Si la déclaration parvient au LOOF plus de deux mois après la naissance (cachet de la poste faisant foi), les frais sont de 20 € par chaton (dont 10 € de frais de retard). Après un délai de 8 mois, les DSN ne seront acceptées que sur présentation des tests génétiques de compatibilité de filiation des chatons avec leurs deux géniteurs, et au tarif de 40 € par chaton.

### La date prise en compte est celle correspondant à la réception du dossier complet.

(L'absence du paiement, un paiement insuffisant, ou l'absence du pedigree d'un géniteur non déjà enregistré entraîneront le retour de la DSN, de même qu'un formulaire non entièrement complété et signé.)

*En cas d'impayé, en plus de la suspension du traitement de la DSN, une participation aux frais de traitement d'impayé sera exigée par le LOOF, d'un montant de 20 € par dossier. Cette suspension sera opposable aux tiers et le LOOF se réserve le droit de faire mention de cette suspension auprès du public et de ses adhérents. Par ailleurs, il sera fait interdiction au déclarant de faire référence à ladite déclaration ou de l'utiliser auprès d'acheteurs pendant la période de suspension.*

Après vérification et traitement de votre déclaration, vous recevrez un formulaire (vert) de demande de pedigrees pré-rempli. Nous vous invitons à vérifier si les informations portées sur celui-ci correspondent bien à votre déclaration. Lors de votre demande de pedigree, indiquez les oublis ou corrections éventuels.

Les déclarations se font uniquement par courrier sur des originaux signés (aucune demande par fax ou e-mail)

Si vous avez un doute pour remplir vos déclarations, contactez-nous ([technic@loof.asso.fr](mailto:technic@loof.asso.fr) ou 01 41 71 03 35)